

» INC-CT-08

La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie

Trop souvent considérée comme l'enchaînement chronologique de différentes actions, la marche générale des opérations de lutte contre l'incendie correspond en fait à l'approche que doivent avoir les équipes d'intervenants et en particulier le commandant des opérations de secours. Elle est reprise dans l'ITOP incendie.

Les méthodes sont accompagnées de fiches PESP et techniques, disponibles en annexe de ce document.

Pour rappel :

- les fiches PESP décrivent les modes opératoires applicables selon la méthode choisie et mettent en évidence, les ressources nécessaires, les avantages et les inconvénients ;
- les fiches techniques OPS présentent les matériels existants, les techniques de mise en œuvre, ainsi que les avantages et inconvénients liés à leur utilisation.

Toutes les étapes de la MGO sont valides dans l'ITOP INC du SDIS 42, sur ce document nous reprenons les grandes lignes et elles sont accompagnées de fiches de TECH OPS en annexe

8.1. Les reconnaissances PESP 1

Les reconnaissances ont pour objet de collecter les informations relatives à l'analyse de la zone d'intervention, au sinistre et aux personnes et biens menacés en tenant compte de l'ensemble des axes de propagation potentiels dans le temps.

8.2. La ventilation opérationnelle – maîtriser les flux gazeux

Un feu ventile, très bien, bien, peu ou très peu mais il ventile, faute de quoi il s'éteint.

La ventilation opérationnelle sur un incendie ne se résume pas à l'usage de moyens de ventilation mécanique par les sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un concept qui permet trois actions principales (sans ordre chronologique) :

- protéger (empêcher les fumées de venir dans un volume).
- désenfumer (évacuer les fumées d'un local sans lien direct avec le local en feu).
- attaquer (agir sur les fumées et le foyer ; canaliser leur propagation).

8.3. Les sauvetages

8.3.1. Le sauvetage : des actions préalables ou concomitantes

Conséquence directe de l'objectif majeur de la préservation des personnes, SAUVER reste la priorité de l'engagement des sapeurs-pompiers.

L'objectif prioritaire est de préserver les vies, les autres objectifs étant de préserver les biens et l'environnement. Ils peuvent se décliner en sous objectifs incluant de façon non systématique l'extinction (l'auto extinction pouvant être une option intéressante).

8.3.2. Le sauvetages à vue

Ils sont appelés ainsi quand les victimes sont visibles depuis l'extérieur. La rapidité d'exécution nécessaire impose de travailler avec un niveau de sécurité faible, qui doit être compensé par une aisance d'exécution rendue possible par une pratique régulière lors d'entraînements.

8.3.3. Le sauvetages en exploration

Il est parfois nécessaire d'accéder aux victimes par l'intérieur des structures en empruntant un itinéraire hostile (fumées, chaleurs...).

L'extraction de la victime pourra se faire soit par l'itinéraire d'accès soit par un autre itinéraire jugé plus aisé ou plus sûr.

8.3.4. Aides - Accéder, isoler, désenfumer, explorer, sauver (ou sortir)

Cette technique de recherche et de sauvetage consiste en l'exploration pièces par pièces depuis l'extérieur (on ressort à l'extérieur du bâtiment entre chaque exploration) des locaux dans lesquels on peut suspecter la présence de victime.

8.3.5. Les mises en sécurité

Les mises en sécurité étant destinées à éloigner du danger des personnes non menacées immédiatement, doivent être réalisées dans les meilleures conditions de sécurité.

8.4. Actions contre le feu

Si de façon très exceptionnelle, le feu peut être éteint sans recours à un agent extincteur, par étouffement (par exemple, un feu de corps gras dans une cuve de petite taille au moyen d'un couvercle ou d'une couverture d'extinction), dans une grande majorité des cas, c'est l'eau qui est utilisée.

Les connaissances sur le système feu et les évolutions technologiques ont considérablement modifiées les actions du porte lance et du binôme de manière générale.

Il existe aujourd'hui de nombreux matériels permettant de faire face aux différentes situations. Leur choix et leur utilisation dépendent avant tout de l'organisation locale permettant de couvrir le risque de feux de structures, mais aussi de la plupart des autres typologies de feu (à l'air libre, végétation, ...).

Les évolutions techniques de ces dernières années rendent les lances à eau à main de plus en plus performantes. Il convient donc de s'appropriier ces matériels afin d'en optimiser le fonctionnement en agissant sur :

- La forme du jet (et donc de la manière dont l'eau est projetée : fines gouttelettes, « paquets d'eau », ...).

On peut utiliser plusieurs termes :

- Diffusion (le plus courant)
- Distribution ;
- Dispersion.

La quantité d'eau selon deux facteurs :

- Le débit
- La durée d'ouverture.
- L'angle d'application (angle du jet par rapport au sol).
- La gestuelle d'application qui associe une distribution dans l'espace et le temps (impulsion(s),

T, Z, O, 8, etc...)

Le vocabulaire utilisé doit donc s'adapter à ces techniques (impulsions, écran hydraulique, ricochets, ...). Les différentes fiches précisent la nature des actions à réaliser avec les lances.

Nature du jet	Domaine d'application	Observations
Jet droit	Atteindre une cible à distance (atténuation ; attaque massive ; ricochet ; ...). Atteindre les matériaux fibreux (tissus, bois, ...). D'une manière générale, le mouillage et le refroidissement des matériaux en feu.	Ce jet est généralement consommateur d'eau. Le débit ayant une influence sur la distance projetée
Jet brisé	Envoi d'une masse d'eau sur des surfaces combustibles en limitant l'effet cinétique du jet droit.	Diffuseur de lance positionné complètement à droite et robinet de lance ouvert très partiellement.
Jet diffusé d'attaque	Refroidissement des fumées et gaz chauds et attaque massive. Générer une ventilation favorisant la progression du binôme ou pour ventiler un volume.	Le porte lance agit sur le débit, l'angle du cône de diffusion et l'angle d'application.
Jet diffusé de protection	Protection du binôme par rapport à un rayonnement important (foyer, phénomène à cinétique rapide).	Ce jet est préconisé dans le but de protéger l'équipe. Formation d'un écran hydraulique qui n'a que très peu d'incidence mécanique sur le volume gazeux.
Jet purge (grosses gouttes)	Refroidissement direct des matériaux en feu.	Utilise principalement lors des phases de déblai et avec de faibles débits, afin de maîtriser l'accumulation d'eau.

8.4.1. La lutte contre les propagations externes

Cette action défensive peut être réalisée selon trois sous objectifs différents :

- lutter contre la propagation au niveau de la source. Il en est ainsi quand une pulvérisation est réalisée sur un sortant (ouverture par où s'échappent des fumées ou des flammes) ainsi dès leur émission hors du volume en feu, les produits de combustion sont refroidis ;
- lutter contre les propagations en réduisant le flux de chaleur rayonnée. Il en est ainsi par exemple en faisant usage d'une lance "queue de paon" qui projette l'eau sous forme pulvérisée en un plan vertical que l'on interpose entre les flammes et les biens susceptibles de pyrolyser puis de s'enflammer ;
- lutter contre la montée en température des biens soumis au rayonnement en arrosant ceux-ci.

Notons au passage que bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une « attaque du feu ou de ses manifestations (chaleur convectée ou rayonnée), l'éloignement du combustible est aussi une technique utilisable parfois dans la lutte contre les propagations.

8.4.2. La lutte contre les propagations internes

Sur le principe, elle peut revêtir les mêmes aspects, même si l'action sur le rayonnement n'est pas la plus utilisée. Elle impose de pénétrer dans le bâtiment (mais à l'extérieur du volume siège du feu).

Il est également possible de lutter contre les propagations internes sans mettre en œuvre d'agent extincteur dans les structures, en utilisant des sortants existants (exutoire) ou en les créant (trouée, ...). Les produits de combustion sortent des locaux plutôt que de migrer horizontalement dans la structure.

8.4.3. Attaque massive depuis l'extérieur

Décrite comme une tactique agressive menée depuis une position défensive, cette attaque a vocation à être utilisée :

- quand les enjeux matériels ne justifient pas l'exposition des personnels ;
- quand la ventilation du feu n'est pas contrôlable (nombreuses ouvertures, toitures effondrées...);
- dans des feux de volumes et surfaces importantes.
- Quand le dispositif opérationnel est réduit et que les missions (attaque feu naissant ou sauvetage en vue) ne sont pas envisageable. PESP 3

Il est parfois judicieux de concentrer des moyens sur une partie de la zone en feu pour réduire progressivement celle-ci plutôt que de projeter l'eau de façon répartie.

C'est notamment le cas lors de feux de grands volumes tels que les entrepôts pour lesquels, compte tenu du rayonnement important, empêche une projection d'eau suffisamment près du cœur du foyer. Les dispositifs mis en œuvre sur des moyens aériens n'ont alors que très peu d'efficacité et exposent les personnes et le matériel.

Le choix entre ces trois solutions ou de leur combinaison dépendra en grande partie de l'importance relative des surfaces ou volume de la "source" (flammes, fumées) et de la cible (bien menacé).

8.4.4. Attaque des feux naissants PESP 4

Cette tactique offensive repose sur l'idée qu'un feu est pris à son départ.

8.4.5. Attaque menée avec "ventilation positive"

Menée au contact du feu, cette attaque est très agressive contre le feu dans la mesure où les SP bénéficient d'atouts importants dans la lutte :

Le moyen hydraulique utilisé doit permettre de projeter l'eau en jet peu diffusé et en grosses gouttes, mais doit pouvoir protéger l'équipe engagé en cas d'évolution défavorable du feu (panne de ventilateur, porte qui se referme, coupant ainsi la veine d'air créée, ...).

8.4.6. Attaque menée avec "antiventilation"

Tactique offensive qui consiste à priver le feu de son comburant, notamment en limitant les ouvertures entre le volume en feu et l'extérieur,

Cette tactique sera le plus souvent utilisée dans des situations où le feu était déjà sous ventilé avant leur arrivée.

Si l'action réalisée n'est pas efficace et que des débits plus importants doivent être utilisés, cela signifie que le feu est peut-être plus ventilé qu'initialement considéré et qu'une approche différente de la situation doit être envisagée.

8.4.7. Attaque d'atténuation

Appelée également de transition, Cette technique désigne une attaque limitée en temps (de l'ordre de 10 à 15 secondes pour des volumes courants) menée de l'extérieur, destinée à réduire grandement la puissance du feu.

8.4.8. Cas de l'impossibilité d'agir sur la ventilation

Les attaques des feux développés en croissance qui seraient menées de façon offensive sans maîtrise de la ventilation comportent des risques certains.

Leur mise en œuvre devrait rester exceptionnelle et ne peut se justifier que :

- par l'absence d'alternatives plus sûres ;
- par une balance bénéfique risque qui reste favorable ;
- un potentiel combustible limité.

L'absence de maîtrise de la ventilation impose de fait des débits disponibles importants mais l'excès de débit ne peut compenser le défaut de maîtrise de la ventilation car leur usage peut dans certaines circonstances mettre en danger les intervenants.

L'intervention de l'équipe peut devenir inefficace et dangereuse. Elle nécessite alors de se replier pour modifier le dispositif.

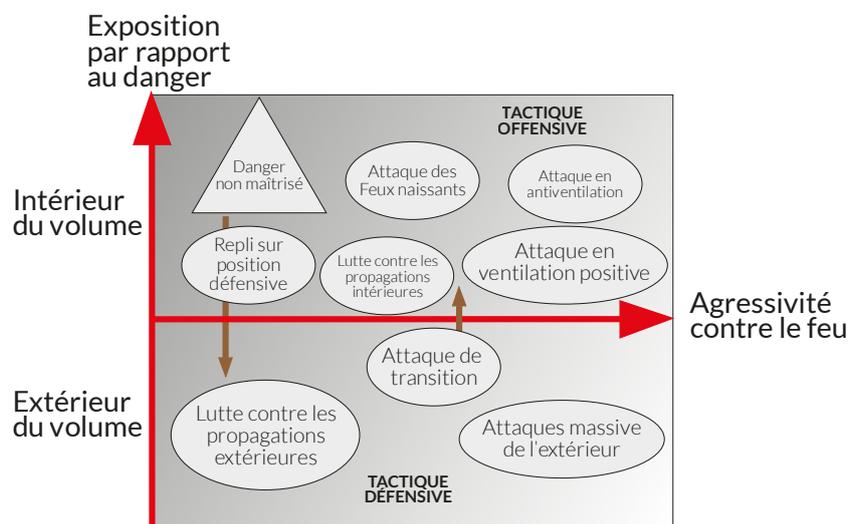
8.4.9. Extinction sous protection hydraulique

Il ne s'agit pas effectivement d'une tactique choisie pour attaquer le sinistre mais d'une tactique adoptée en cours d'action pour passer du mode offensif à un mode plus défensif si les conditions s'aggravent pour les intervenants.

Nous abordons cette tactique ici car ce repli se fait sous protection du moyen hydraulique, cette manœuvre n'est pas forcément très intuitive (elle impose par exemple un petit écartement entre les membres du binôme).

Les angles de diffusion du jet doivent être adaptés à la situation et dirigés naturellement vers la masse gazeuse au plafond et avec un débit important et des impulsions assez longues pour absorber un maximum d'énergie.

Dès que possible, cette action doit être complétée par le cloisonnement du volume en feu (refermer la porte entre l'équipe et le feu).



En fonction de ces différentes actions à mener décrites ci-dessus, les caractéristiques recherchées des moyens hydrauliques sont les suivantes :

Caractéristiques	Explications
Capacité de refroidissement des fumées et gaz chauds	L'eau finement divisée a une plus grande surface de contact avec les gaz chauds. Cette capacité de refroidissement dépend évidemment de la quantité d'eau utilisée.
Capacité à mouiller à cœur les matériaux	L'eau pulvérisée en grosses gouttes, facilite l'atteinte du cœur des matériaux en ignition ou des surfaces chaudes pour les refroidir ou pour produire de la vapeur d'eau (facilite l'inertage)
Forme du jet	L'angle d'ouverture du jet doit être adapté à l'objectif à atteindre et au volume à traiter : jet droit, jet diffusé d'attaque (30 à 60°), jet diffusé de protection (angle maximum).
Portée	L'eau projetée doit pouvoir atteindre des cibles hautes et/ou éloignées, les masses gazeuses chaudes ou encore les matériaux à refroidir. Cette portée dépend de la concentration du jet, mais aussi de la vitesse initiale de l'eau, en corrélation avec la pression.
Ergonomie (lance + établissement)	On recherche : <ul style="list-style-type: none"> • L'aisance à passer d'un débit et/ou d'une forme de jet à un autre est recherchée ; • La réduction de la fatigue des utilisateurs lors de l'établissement et durant l'action ; • La facilité à déplacer l'établissement tant lors d'une progression, que dans une phase de retrait.

Pour sa polyvalence et ses performances constatées vis-à-vis des caractéristiques décrites dans le tableau ci-dessus, le moyen usuel de lutte contre les feux de structure est la lance à débit et jet réglables : LDJR (appelée plus couramment lance à débit variable : LDV) dont le débit varie généralement de 125 à 500 L/Min.

Si la valeur exacte de 500 L/Min ne saurait être retenue ni comme un impératif absolu, ni comme une garantie de sécurité, l'ordre de grandeur paraît encore pertinent, et les matériels en usage (correspondant à cette valeur prescrite) donnent satisfaction tant par le niveau de sécurité qu'ils procurent que par leur polyvalence d'emploi.

Cette performance s'appuie sur des critères tels que la capacité :

- de refroidissement de gaz chauds ;
- d'atténuation du rayonnement ;
- de capter l'énergie.

Ces critères de performance et les conditions d'essai sont définis dans le référentiel technique élaboré et mis à jour par le ministère chargé de la Sécurité Civile.

Si le niveau de performance requis est atteint, le fait de pouvoir travailler à débit plus réduit permet alors de limiter les pertes de charges et/ou de réduire les sections de tuyaux et par conséquent les contraintes physiologiques associées. Elle permet aussi de réduire des risques de dégradations dues à l'eau.

Quoi qu'il en soit, il faut garder à l'esprit que l'outil le plus performant n'est rien dans les mains d'une personne qui ne dispose pas des compétences lui permettant d'optimiser son utilisation.

8.4.10. Choix du moyen hydraulique

Les bâtiments à risque courant faible : ceux dont l'enjeu est limité en terme patrimonial, isolés, à faible potentiel calorifique ou à risque de propagation quasi nul aux bâtiments environnants. Il peut s'agir, par exemple, de bâtiments d'habitation isolés en zone rurale.



Les ensembles de bâtiments à risque courant ordinaire : ceux dont le potentiel calorifique est modéré et à risque de propagation faible ou moyen. Il peut s'agir, par exemple, d'un lotissement de pavillons, d'un immeuble d'habitation collectif, d'une zone d'habitats regroupés...



Les ensembles de bâtiments à risque courant important : ceux à fort potentiel calorifique et/ou à risque de propagation fort. Il peut s'agir, par exemple, d'une agglomération avec des quartiers saturés d'habitations, d'un quartier historique (rues étroites, accès difficile...), de vieux immeubles où le bois prédomine, d'une zone mixant l'habitation et des activités artisanales ou de petites industries à fort potentiel calorifique.



8.4.11. Les bâtiments à risque particulier

Ils nécessitent pour l'évaluation des besoins en eau une approche individualisée. Il peut s'agir de bâtiments abritant des enjeux humains, économiques ou patrimoniaux importants.



Les conséquences et les impacts environnementaux, sociaux ou économiques d'un sinistre peuvent être très étendus, compte tenu de leur complexité, de leur taille, de leur contenu, voire de leur capacité d'accueil.



Il peut s'agir par exemple :

- d'établissements recevant du public ;
- de bâtiments relevant du patrimoine culturel ;
- de bâtiments industriels et des exploitations agricoles (non classés I.C.P.E.).



- **Faibles** : quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum 30 m³ utilisables en 1 heure ou instantanément ;
- **Ordinaires** : à partir de 60 m³ utilisables en 1 heure ou instantanément et jusqu'à 120 m³ utilisables en 2 heures ;
- **Importants** : à partir de 120 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément avec plusieurs sources, au cas par cas.

Les risques particuliers nécessitent une approche spécifique. Les points d'eau incendie ainsi que les configurations de DECI peuvent être retenus par le maire après accord du service d'incendie et de secours dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme.

Les établissements de tuyaux constituent une phase quasi systématique des opérations d'extinction, même si certaines extinctions peuvent être menées à l'aide de moyens fixes ou mobiles de l'immeuble concerné ou même des moyens mobiles portables.

- acheminer l'agent extincteur le plus approprié (en général l'eau additivée ou non) ;
- le faire dans les temps compatibles avec la cinétique de l'opération ;
- préserver le potentiel physique des équipes pour favoriser la phase de lutte ;
- anticiper l'évolution possible du sinistre et par conséquent les prolongements ou compléments à engager.

1. Choix des tuyaux

Il existe plusieurs types de tuyaux, qui peuvent être classés selon plusieurs paramètres :

- L'utilisation :
 - Aspiration : semi-rigides (de faible longueur, en général 2 m) ;
 - Refoulement : souples le plus souvent ou semi-rigides pour disposer immédiatement de l'eau, même partiellement déroulé (LDT) ;
- Le débit et la distance : plus le diamètre est important, plus le débit peut être élevé et les pertes de charges faibles. Les tuyaux de gros diamètres sont donc utilisés pour des débits importants et/ou des établissements longs ;
- La manœuvrabilité et la rapidité de mise en œuvre et par conséquent leur conditionnement.

Le conditionnement des tuyaux dans l'engin peut prendre des formes différentes :

- tuyaux semi-rigides non pliés (aspiraux rangés dans des coffres) ;
- tuyaux semi-rigides enroulés sur un dévidoir (LDT) ;
- tuyaux souples roulés sur eux même en couronne ;
- tuyaux souples pliés en écheveaux en «O» ou en « Z »
- tuyaux souples roulés sur un dévidoir (sur dévidoir tournant, sur dévidoir mobile).

2. Les commandements associés aux manœuvres d'établissement

Les ordres pour la réalisation des manœuvres doivent :

- être suffisamment précis pour qu'il n'y ait pas d'autre latitude d'action que celle volontairement consentie par le chef d'agrès à ses équipes. Les ordres doivent pour autant rester concis.
- correspondre en principe à une seule action. A l'issue de celle-ci ou en cas de besoin, les binômes rendent compte de leur action et peuvent se voir affecter une autre mission.

3. Ordres préparatoires

Pendant le trajet, le chef d'agrès précise les fonctions des binômes et éventuellement les consignes particulières.

Sur les lieux, si le chef d'agrès souhaite que les binômes se déplacent avec lui pendant la reconnaissance avant de leur signifier l'ordre complet d'exécution, il débutera par un ordre préparatoire « ...en reconnaissance. ». Cet ordre préparatoire donnera les indications nécessaires pour que les binômes emportent avec eux le matériel qui sera à priori nécessaire.

Exemple d'ordre préparatoire : « Pour l'établissement d'une LDJR 500 sur division d'alimentation, avec le dévidoir mobile, en reconnaissance ».

Cet ordre permet au BAT d'emporter le matériel nécessaire (selon l'armement de son engin il pourra s'agir de tuyaux en écheveaux ou en couronne). La précision pour le BAL « avec le dévidoir mobile » est rendue nécessaire si dans l'engin le choix existe d'utiliser une division pré-connectée sur tuyaux en écheveaux ou sur dévidoir mobile. En revanche à ce stade, le

chef d'agrès peut n'avoir pas encore idée ni du point d'attaque précis ni de l'emplacement de la division.

4. Ordre d'exécution

Lorsque le chef d'agrès peut donner la totalité des indications nécessaires pour que l'action soit menée dans son intégralité, l'ordre d'exécution de l'établissement se termine par « ...établissez »

Attention si des restrictions à l'engagement doivent être faites, elles doivent être formulées avant l'ordre « établissez » Il peut en être ainsi d'une indication d'établissement a sec ou d'un engagement sur ordre (pénétration dans un volume après attaque de transition).

Exemple d'ordre d'exécution : « Vous réalisez l'extinction du feu en accédant par les communications existantes. Le point d'attaque est l'entrée de l'appartement, le point d'eau le fourgon. Vous pénétrez dans l'appartement sur ordre.... Etablissez ! ».

Un ordre pour un établissement doit en principe comporter :

La nature du moyen hydraulique :	« ce que je veux »
L'emplacement :	« à quel endroit »
le cheminement, éventuellement le sens d'établissement :	« par où »
La mission :	« pour quelle mission »
Les conditions de sécurité	

5. Emport de matériels

Le matériel nécessaire aux différentes manœuvres est définis dans les fiches TECH OPS . Le Chef d agrès ou chef d'équipes peuvent adapter le matériel selon l'analyse de la situation.

6. Du point d'eau vers le point d'attaque

L'eau est acheminée dans l'établissement considéré. On distingue en partant du point d'eau :

- Des points d'eau incendie servant à alimenter un engin-pompe :
- Les bouches et poteaux d'incendie alimentés à partir d'un réseau de distribution d'eau sous pression
- Les points de ressource en eau naturels ou artificiels équipés d'air d'aspiration ou de raccordement des moyens de lutte contre l'incendie ;
- Des prises d'eau servant à alimenter un établissement d'attaque :
 - engin pompe ;
 - division d'alimentation ou d'attaque ;
 - colonnes sèche dans les infrastructures (ex : parkings) ou superstructures élevées ;
 - colonne humide (IGH notamment);
 - poteau d'incendie sur réseau surpressé industriel ;
 - poteau relais ;
- Des établissements d'attaque utilisés par les équipes d'attaque à partir de la prise d'eau.

Les établissements de tuyaux sont destinés à permettre l'acheminement de l'agent extincteur aux lances, la plupart du temps de l'eau, éventuellement additivée.

Le choix des tuyaux et les méthodes d'établissements sont adaptés en fonction des enjeux et des contraintes locales. Ces choix reposent sur les principes suivants :

- acheminer l'agent extincteur le plus approprié (en général l'eau additivée ou non) ;

- le faire dans les temps compatibles avec la cinétique de l'opération ;
- préserver le potentiel physique des équipes pour favoriser la phase de lutte ;
- anticiper l'évolution possible du sinistre et par conséquent les prolongements ou compléments à faire.

L'établissement idéal est donc celui qui répond au besoin, se fait rapidement et en sécurité, avec une économie de personnels et d'efforts.

F. La protection PESP 6

Les actions de protections des biens (et de l'environnement) sont parfois insuffisamment prises en considération par les intervenants. Pourtant celles-ci peuvent dans certains cas revêtir une importance majeure.

G. Les déblais PESP 7

Les déblais permettent de faciliter l'extinction et d'éliminer les risques de reprise du feu.

Les déblais sont propices aux expositions des personnels aux toxiques gazeux, aux accidents dus à la fragilisation des structures. D'autant plus que parfois ils sont effectués par des SP ayant participé aux phases initiales de l'intervention (fatigue, baisse de vigilance, difficulté à porter et faire porter l'ARI par exemple).

H. La surveillance PESP 8

La surveillance permet de s'assurer de l'absence de reprise de feux et que les tiers ne viennent s'exposer aux risques avant que les sinistrés ou les services municipaux n'aient pu mettre en place les protections physiques et avertissements adaptés.

I. Le reconditionnement des hommes et du matériel

Avant de quitter les lieux, le nettoyage des hommes, des EPI et du matériel utilisé doivent être accomplis.

Pour effectuer cette mission plusieurs mesures doivent être impérativement observés.

J. Fin d'intervention

A. Réhabilitation sur place

Un nettoyage maximum des EPI et matériels est préconisé sur les lieux des opérations, afin de limiter tout transfert dans le véhicule et exposition des sapeurs-pompier.

En lien avec le groupe sur la toxicité des fumées, les mesures d'hygiène restent à définir.

Chaque chef d'agrès doit en accord avec le COS ou seul décider si l'agrès doit retrouver immédiatement une disponibilité opérationnelle ou si celle-ci ne sera effective qu'après le retour en centre d'incendie et de secours.

Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte pour étayer ce choix :

- la capacité opérationnelle de l'engin. Si l'absence d'une longueur de tuyau par rapport à l'inventaire théorique de l'engin ne devrait pas faire obstacle à la disponibilité de celui-ci, en revanche un agrès ne disposant plus d'air respirable ne saurait être réengagé sur une mission incendie ;
- l'état de fatigue des personnels de l'engin ;

- la connaissance d'une couverture opérationnelle défectueuse du secteur.

Il s'agit là encore d'une appréciation de la balance bénéfique/risque qui doit être faite en intelligence entre le chef d'agrès, le COS et le CODIS éventuellement.

De retour en unité, le reconditionnement des matériels fait partie intégrante de la mission des personnels de l'agrès, il est bien entendu que l'esprit collectif doit encore prévaloir pour que cette phase puisse être réalisée rapidement et correctement.

K. Mesure après l'intervention

A. Remise en condition du sapeur-pompier au CIS

Dès leur arrivée, les sapeurs-pompiers doivent veiller à retirer les salissures de suies sur la peau avec de l'eau savonneuse froide avant de se doucher le plus rapidement possible. Cette mesure permet de limiter l'ouverture des pores de la peau et la toxicité par voie percutanée.

Des vêtements propres doivent être portés après la douche.

En aucun cas les espaces de vie ne doivent être rejoints avant la douche du sapeur-pompier.

Une hydratation soutenue est également recommandée.

B. Reconditionnement des matériels en CIS ou centre logistiques

Des modalités de stockage des EPI et des matériels souillés doivent être définis en tenant compte de la réalité de conception des centres d'incendie et de secours dans l'attente de leur prise en compte pour nettoyage.

Les personnels en charge du nettoyage des matériels doivent disposer de protections cutanée, oculaire et respiratoire adaptées (FFP3). Le travail avec des manches baissées est recommandé, ainsi que le port de gants à usage unique.

La phase de récupération des personnels est là encore nécessaire réhydratation, toilette, changement de tenue, restauration...

Toutes ces phases sont nécessaires et utiles, il appartient en règle générale au chef d'agrès et au responsable de la garde d'en déterminer la chronologie.

J. Déblai et préservation des traces et indices

La préservation des traces et indices contribue à répondre à trois principaux objectifs :

- faciliter l'identification de la manière dont le feu a débuté et s'est propagé. Il s'agit là d'un aspect rentre dans un processus qui contribueront à déclencher de manière précoce le système assurantiel, voire juridique, permettant au sinistré et aux potentielles victimes de revenir plus rapidement à une situation acceptable ;
- identifier les comportements ou les équipements à risques (améliorer l'éducation des populations et participer à l'évolution des technologies) ;
- alimenter le retour d'expérience et l'amélioration continue des pratiques de la communauté des pompiers (français et internationaux).

En compléments des équipes de secours qui doivent être sensibilisés à ces pratiques, le SDIS 42 s'appuie sur des sapeurs-pompiers investigateurs qui pratiquent la recherche des causes

et circonstances de l'incendie (RCCI) et disposent d'outils permettant d'analyser de manière plus précise, ces aspects de l'intervention.

Leur intervention peut être décidée par le CODIS, par le COS ou sur décision judiciaire.

PESP 1 [INC-FTO-10-La reconnaissance](#)



PESP 2 [ITOP INC Annexes 05](#)



PESP 3 [ITOP INC Annexes 05](#)



PESP 4 [ITOP INC Annexes 12](#)



PESP 5 [RT INC : fiches techniques opérationnelles sur les établissements](#)



PESP 6 [INC-FTO-13-La protection](#)



PESP 7 [INC-FTO-12-Les déblais](#)



PESP 8 [INC-FTO-14-Surveillance](#)

